

Désignation

LES ATELIERS D'ARCACHON est un organisme de formation dont le siège social est 58bis allée des Grands Champs, 33470 Gujan-Mestras. La déclaration d'activité est enregistrée auprès du préfet de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sous le numéro 75 33 10385 33 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). LES ATELIERS D'ARCACHON est une association loi 1901 dont l'objet est d'organiser et de promouvoir la formation des professionnels de santé, à la pathologie du sommeil et à son traitement et ainsi qu'aux pathologies respiratoires et à leurs traitements. Elle développe et dispense des formations présentielles entrant dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions des articles L6353-1 et D6353-1 du Code du Travail.

Documents contractuels

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles. A réception de la demande d'inscription, le secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON fera parvenir au participant en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la Loi et les règlements. Le participant s'engage à retourner au secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON un exemplaire signé et portant le cachet de son établissement. L'inscription ne sera validée qu'à réception de la convention de formation signée par le participant ou son établissement. Le fait de signer une convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux présentes conditions générales de vente.

Tarifs, règlements et facturation

Tous les tarifs sont indiqués en euros nets de taxe (Exonération de TVA Article 261-4-4° du CGI à compter du 18/07/2013). Les droits d'inscription comprennent l'accès aux séances plénières, aux ateliers, les supports de cours, ainsi que les pauses-café et les déjeuners. Les frais de déplacement et de réservation hôtelière ne sont pas compris dans le montant des droits d'inscription et restent à la charge du participant. Le paiement de l'intégralité du coût de formation est à effectuer à l'inscription afin de valider la demande de participation. La facture définitive ne sera éditée qu'à l'issue de la formation.

Les règlements sont effectués par le participant, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, l'association LES ATELIERS D'ARCACHON pourra suspendre tous les contrats/ conventions en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (quarante) Euros sera appliquée ainsi que des pénalités de retard égales à 1,3% par mois après 30 jours (Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce).

Conditions d'annulation ou de remplacement

Si besoin, le participant désigné au moment de la demande d'inscription pourra être remplacé par un autre participant. Pour se faire, la demande devra être faite de plus rapidement possible auprès du secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON. Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit. En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à ladite action restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation. Les fonds perçus pour non-exécution ne peuvent faire l'objet de prise en charge par un OPCO (opérateur de compétences).

LES ATELIERS D'ARCACHON se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

LES ATELIERS D'ARCACHON ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

Besoin spécifique ou handicap

Tout besoin spécifique nécessitant une adaptation des modalités pédagogiques, matérielles ou organisationnelles doit être signalé à l'organisme de formation dès l'inscription ou dans les meilleurs délais. L'organisme étudiera avec le participant ou le donneur d'ordre les solutions d'adaptation possibles afin de favoriser l'accès à la formation dans des conditions optimales.

Données personnelles

Les informations recueillies dans le bulletin d'inscription sont traitées informatiquement par LES ATELIERS D'ARCACHON. Les informations collectées conditionnent l'inscription à la formation concernée. L'utilisation des données personnelles sont collectées sur la base juridique des présentes conditions générales et sont utilisées pour les finalités suivantes :

- traitement de l'inscription à la formation sur demande du Participant,
- création d'un fichier de participants en vue de l'organisation de la formation pour l'édition en cours et les éditions futures,

- informations par voie électronique des offres de formation complémentaire.

Les données personnelles collectées sont destinées à l'association à des fins d'organisation des formations. Elles peuvent être communiquées également aux instances ordinales et autorités administratives ou judiciaires dans le seul but de respecter la réglementation applicable ou de répondre à une contrainte judiciaire ou légale. Elles ne seront pas communiquées à d'autres tiers.

LES ATELIERS D'ARCACHON conservera les données pédagogiques liées à la formation.

En cochant la case « Je ne souhaite pas recevoir les actualités des Ateliers d'Arcachon sur mon adresse email » vous désinscrivez l'adresse de messagerie renseignée sur le bulletin du fichier de diffusion des ATELIERS D'ARCACHON. Conformément à la loi RGPD du 20 Juin 2018 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant. Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité, rendez-vous sur <https://www.ateliers-sommeil-arcachon.net/politique-de-confidentialite>.

Propriété intellectuelle - Copyright

LES ATELIERS D'ARCACHON et les formateurs dispensant les formations sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Participants : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, ...). A ce titre, sans accord exprès formel des ATELIERS D'ARCACHON, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation. Le Participant engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisé. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie des droits d'inscription, les supports sont accessibles sur le site des ATELIERS D'ARCACHON et font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. LES ATELIERS D'ARCACHON demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Participant. L'utilisation des documents remis lors des formations est protégée par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. LES ATELIERS D'ARCACHON se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

Règles applicables

Le participant devra se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le participant s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le participant peuvent entraîner d'une part son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. Le participant - ou selon le cas l'employeur - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice des ATELIERS D'ARCACHON.

Règlement intérieur

Le participant accepte de fait le règlement intérieur (consultable sur le site des ATELIERS D'ARCACHON) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L.6352-3, L.6352-4, R.6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Droit applicable

Les présentes Conditions Générales et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Tout litige né de leur exécution, interprétation, ou cessation, sera tranché selon les règles spécifiquement applicables en la matière.

Acceptation du participant

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Participant, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.